

La Propriété Intellectuelle dans l'espace OAPI

La Côte d'Ivoire



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CÔTE D'IVOIRE



La Propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire est garantie par des textes législatifs de bon niveau, mais son application demeure compliquée. Avec un office régional basé à Yaoundé au Cameroun, la culture de la protection de la propriété intellectuelle n'est pas assez répandue pour en faire un levier économique au service des entreprises et de l'innovation. La contrefaçon est très présente sur de nombreux étals ivoiriens, faisant courir des risques sécuritaires importants à la population.

LES INSTITUTIONS/CONTACTS EN CÔTE D'IVOIRE

- **L'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPI)** est en charge de réceptionner et de transmettre vos dépôts à l'OAPI en vue de leur délivrance. Vous devez donc y déposer vos titres.

*Plateau, Rue Lecoœur- Immeuble de l'Industrie au 1er étage
01 B.P. 2337 Abidjan 01 Côte d'Ivoire
Email : info@oipi.ci
Tél. : +225 20 33 53 43/44
Fax. : +225 20 33 53 45*

- **Le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA)** est l'organisme de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, en charge de collecter et reverser les redevances au titre de l'exploitation des œuvres.

*BP V258 Abidjan
Email : info@buridaci.com
Tel : + 225 22 41 22 11*

- **Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC** a pour mission de gérer les noms de domaine et des adresses internet en Côte d'Ivoire ; néanmoins, pour réserver un nom de domaine, il vous faudra passer par un bureau d'enregistrement.

*Marcory Anoumanbo
18 BP 2203 Abidjan 18
Email : courrier@artci.ci
Tel : +225 20 34 43 73/ + 225 20 34 43 74*

- **Les mandataires agréés auprès de l'OAPI** : ceux-ci sont habilités pour vous représenter auprès de l'OAPI et inscrits sur la liste officielle tenue par l'Organisation

- Promotion Développement Corporation (Prodevco Conseils)
*Rue D-38 Lots Centre Commercial de la Riviera Golf- Cocody
BP 213 Cédex 3 Abidjan
Email : prodevcoconseil@yahoo.fr
Tel : +225 22 43 40 94 - +225 07 82 08 42/ +225 01 86 49 97*

- Gestionnaire de Propriété Industrielle
Cocody 2 Plateaux, 7^{ème} tranche
08 BP 3049 Abidjan
Email : gpi.firm@gmail.com
Tel : +225 20 52 48 23/ +225 02 90 85 03
 - Cabinet Maître Michel Henri Kokra
20-22 boulevard Clozel, Résidence Les Accacias, 2^{ème} étage
20 BP 464 Abidjan 20
Email : mhkokra@gmail.com
Tel : +225 20 22 01 60/ +225 20 22 01 69
- **Le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon** a pour mission de centraliser la lutte contre la contrefaçon, en liaison avec les administrations concernées (douanes, police...)
 - Cocody Riviera Golf
 - Email : contact@cnlc-ci.info
 - Tel : + 225 22 49 58 00
- **Le Centre de Promotion des Investissements (CEPICI)** est le guichet unique pour la création d'entreprises
 - Guichet Unique
 - Immeuble Grand siècle, Carrefour – PISAM 2^{ème} et 3^{ème} étage,
 - Cocody- Abidjan
 - Email : infos-cepici@cepici.ci
 - Tel : + 225 22 01 79 00/ 01

LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

La législation ivoirienne garantit la protection des droits de propriété industrielle ainsi que des droits d'auteur grâce à des textes de lois conformes aux standards internationaux. La propriété industrielle est régie par l'Accord de Bangui : les brevets, marques, dessins et modèles, certificats d'obtention végétale, indications géographiques sont ainsi protégés dans les 17 pays partis à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (cf kit PI/OAPI).

Il existe deux lois nationales ivoiriennes sur la protection intellectuelle :

- la première relative à la propriété littéraire et artistique, avec pour principale différence une durée du droit patrimonial qui perdure 99 ans suivant le décès de l'auteur.
- la seconde relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage qui instaure les mesures et l'organisation de la lutte contre la contrefaçon.

Les chiffres en matière de propriété industrielle sont encore modestes pour un pays qui affiche l'une des croissances économiques la plus élevée de la région : le pays se classe à la 112^{ème} place sur 129 pays évalués au Global Innovation Index 2020 (en net recul par rapport à 2019), 23 demandes de brevets et 1175 classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques ont été déposées en 2018 (données OMPI).

Tout litige portant sur un titre, même régional, sera porté devant les juridictions nationales du lieu de l'infraction. Le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle pourra ainsi tenter **une action en contrefaçon devant les juridictions civiles** (réparation du préjudice subi) **et pénales** (sanction des agissements illicites). Cependant, il n'y a pas de tribunal spécialisé en matière de propriété intellectuelle en Côte d'Ivoire, ce qui peut compliquer la constance de la jurisprudence en la matière.

Le défi majeur reste la contrefaçon. Cette dernière affecte tous les pans d'activité, avec une prévalence dans les produits agroalimentaires et pharmaceutiques. Les autres secteurs ne sont pas épargnés, notamment le matériel électrique, les pièces détachées automobiles, causant de nombreux accidents corporels et/ou mortels, sans oublier le secteur du textile, les jeux/jouets, et tous les produits high-tech. Le piratage des œuvres, en majorité audiovisuelles et musicales, met à mal l'économie de la création et des diffuseurs.

La contrefaçon des produits est en grande partie importée, avec une fabrication locale limitée. **L'enjeu économique est grand** : le ministère ivoirien de l'économie a estimé les dommages subis à 780 milliards de francs CFA par an, sans compter le risque pour l'industrie naissante.